

## ■ Jean-Pierre Sueur solidaire de la lutte contre la fraude électorale

Le sénateur Jean-Pierre Sueur apporte tout son soutien à la proposition de loi « relative aux modalités de dépôt de candidatures aux élections », dont l'objet est d'empêcher « les fraudes et le dépôt de candidatures à l'insu de l'accord des personnes. Nous avons pu – hélas ! – constater une telle pratique dans le Loiret, où le Front national y a eu recours, comme dans plusieurs autres départements ». Le rapporteur de la proposition de loi pour le Sénat, Didier Marie, a rappelé que, lors des élections municipales de 2014, « à Orléans une nonagénaire atteinte de la maladie d'Alzheimer a été inscrite, malgré elle, sur la liste Orléans Bleu Marine ». En 2011, aux élections cantonales sur Lorris, le Front national avait présenté « une candidate inconnue, dont la photo n'a jamais été publiée, qui n'est jamais apparue dans le canton et dont on peut se demander si elle avait été consultée avant que sa candidature fût déposée ». Cela ne l'avait pas empêchée d'obtenir, au second tour, plus de 41 % des suffrages... contre Denis Godeau, qui a cependant été largement élu conseiller général du canton. Jean-Pierre Sueur espère que cette loi sera adoptée par le Sénat ce mercredi, puis par l'Assemblée nationale.